

Économie collective

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **21 (1929)**

Heft 12

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Economie collective.

Prévoyance populaire suisse.

Le conseil d'administration de cette association populaire mutuelle s'est réuni à Freidorf, près Bâle, au début de novembre, sous la présidence de M. Perret de Neuchâtel. Il a été décidé de mettre en vigueur de nouveaux tarifs et conditions d'assurance.

La prochaine séance du conseil d'administration, pour la discussion du rapport de gestion et des comptes annuels, a été fixée au samedi 8 février 1930, et il fut prévu comme date de la 12^e assemblée générale ordinaire le samedi 15 mars 1930. Celle-ci, qui aura lieu à Bâle, aura à s'occuper du rapport et des comptes annuels de l'exercice 1929 ainsi que de l'élection de ceux des membres du conseil d'administration, dont la nomination incombe à l'assemblée générale.

Par l'introduction, survenue il y a quelque temps, d'un tarif d'assurance populaire prévoyant le paiement de la *double somme assurée* en cas de décès de l'assuré par suite d'*accident*, la Prévoyance populaire suisse a maintenant étendu son activité, dans une mesure restreinte il est vrai, aussi au domaine de l'assurance-accidents. L'Office fédéral des assurances a jugé désirable que par suite de cette extension d'activité à l'assurance-accidents, la Prévoyance populaire suisse sollicite du Conseil fédéral, en plus de la concession qui lui a été octroyée en son temps pour l'exploitation de l'assurance-vie, une autorisation additionnelle pour la branche accidents. En conséquence, le conseil d'administration a chargé la délégation et la direction de demander au Conseil fédéral une concession supplémentaire pour l'exploitation de l'assurance-accidents en liaison avec l'assurance sur la vie.

Education ouvrière

La nécessité des statistiques dans le domaine de l'éducation.

Comment, faut-il donc encore établir des statistiques dans le travail d'éducation? Nous sommes saturés de chiffres! Les chiffres ne sont d'aucune importance dans la question: éducation, du reste les statistiques ne sont que de la bureaucratie. On ne fera tout de même rien de bien avec les chiffres!

Tels sont les termes dans lesquels se sont exprimés si souvent ceux auxquels on adresse des formulaires à remplir ou qui, d'une manière ou d'autre, ont été appelés à fournir des renseignements par chiffres.

Nous n'avons nulle intention de jongler avec les chiffres dans notre mouvement ouvrier. Ce n'est pas la quantité, mais la qualité qui, dans le domaine de l'éducation plus que dans n'importe quel autre, joue le rôle prépondérant. L'effet produit par un discours ou un cours ne dépend pas uniquement du nombre des auditeurs et la valeur de l'exposé s'établit encore bien moins par la foule qu'elle a attirée. Admettre une pareille conception serait se livrer au goût et au caprice du public. Ce serait tout simplement renoncer à l'influence de la classe ouvrière pour atteindre certains buts, renoncer à une œuvre d'éducation.

Il est nécessaire que nous le répétions, car le danger de nous laisser entraîner par la passion des chiffres est grand, et on ne l'évite pas toujours.